

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance II
3 Situation en République d'Ouganda
4 Affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — n° ICC-02/04-01/15
5 Juge María del Socorro Flores Liera, Présidente — Juge Kimberly Prost — Juge
6 Nicolas Guillou
7 Conférence de mise en état — Salle d'audience n° 1
8 Jeudi 30 avril 2026
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 32*)
10 M. L'HUISSIER : [09:32:25] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez-vous asseoir.
13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [09:32:45] Bonjour à
14 tous.
15 Monsieur le greffier d'audience, voulez-vous bien appeler l'affaire, s'il vous plaît ?
16 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:32:52] Bonjour, Madame la Présidente,
17 Madame, Monsieur les juges.
18 Il s'agit de la situation en République d'Ouganda, en l'affaire *Le Procureur c. Dominic*
19 *Ongwen* ; référence de l'affaire : ICC-02/04-01/15.
20 Et nous sommes en audience publique.
21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [09:33:08] Merci
22 beaucoup.
23 Bonjour de nouveau.
24 Je souhaite la bienvenue à tout le monde ici dans le prétoire, dans la galerie du
25 public ainsi que ceux qui sont à l'extérieur.
26 Je demanderais aux participants de se présenter, à commencer par la Section de
27 réparations des victimes.
28 Je vous en prie.

- 1 M. AMBACH (interprétation) : [09:33:32] Bonjour, Madame la juge.
- 2 Pour VPRS, aujourd'hui, Eun Yung Sang, ma collègue... Eun Sung Yang —
- 3 pardonnez-moi —, et moi-même, Monsieur Ambach.
- 4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [09:33:43] Merci
- 5 beaucoup.
- 6 Le Fonds pour les victimes, à présent, peut-il se présenter ?
- 7 M^{me} ECKELMANS (interprétation) : [09:33:49] Bonjour, Madame la Présidente,
- 8 Mesdames... Madame, Monsieur les juges.
- 9 Représentant le Fonds pour les victimes ce matin : Veena Suresh, Maria Emila...
- 10 Emilia Gelmi, Maouloud Al Ansary, Ailsa Gillespie, et moi-même, Franziska
- 11 Eckelmans, conseillère.
- 12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [09:34:13] Merci.
- 13 PIOS, à présent, s'il vous plaît.
- 14 M. HELLMAN (interprétation) : [09:34:21] Bonjour, Madame la Présidente, Madame,
- 15 Monsieur les juges.
- 16 Mathias Hellman pour la Section d'information publique et de communication.
- 17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [09:34:26] Merci.
- 18 Le Bureau pour le conseil public pour les victimes, s'il vous plaît.
- 19 M^e BEDOUCHA (interprétation) : [09:34:33] Merci, Madame la Présidente, Madame,
- 20 Monsieur le... les juges.
- 21 OPCV : Orchlon Narantsetseg, Tars van Litsenborgh, et moi-même, Adeline
- 22 Bedoucha.
- 23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [09:34:49] Merci
- 24 Beaucoup.
- 25 Avant de commencer, rappeler à chacun que nos collègues dans les cabines
- 26 d'interprétation nous demandent de parler lentement et de marquer une pause d'au
- 27 moins cinq secondes avant de prendre la parole.
- 28 L'objet principal de cette conférence de mise en état convoquée par la Chambre est

1 d'envisager la question d'une extension de projet... de délai — pardon — pour
2 répondre à la requête du Greffe d'octobre 2025, une question que la Chambre
3 considère comme extrêmement importante.

4 Dans son ordonnance de réparations du 28 février 2024, la Chambre d'instance n° IX
5 a demandé au... au Greffe, à travers VPRS, de procéder à l'examen d'éligibilité des
6 victimes, communication, identification et évaluation d'éligibilité dans les deux ans,
7 c'est-à-dire avant le 2 mars 2026. Le 30 octobre 2025, VPRS a demandé une extension
8 de ce délai, afin de pouvoir rassembler toute l'information pertinente, et la Chambre
9 a ainsi suspendu ce délai dans son ordonnance du 19 décembre 2025.

10 La Chambre observe que les progrès relatifs au processus administratif de l'éligibilité
11 sont jusque-là limités. Selon le tableau proposé par le Greffe au paragraphe 6 de ses
12 soumissions supplémentaires du 2 février 2026, VPRS a identifié 8 300 victimes et a
13 procédé à l'évaluation de 4 400 d'entre elles, et a notifié à 12 de ces victimes alors que
14 l'estimation totale est de 49 772 victimes.

15 La Chambre note que pour s'appuyer sur ces... sur ces chiffres, le processus
16 d'évaluation et de notification proposé est parallèle pour 2,5, 2,6 et 2,7 (*phon.*) années.
17 Indépendamment des propositions du Greffe, la Chambre apprécierait d'avoir
18 davantage de clarté sur ces délais supplémentaires et sur les raisons qui provoquent
19 cette extension de délai.

20 La Chambre est bien consciente des défis qui se posent, mais consciente également
21 des droits des victimes qui attendent que ces réparations soient mises en œuvre
22 depuis de nombreuses années désormais.

23 Dans cette audience, la Chambre espère pouvoir étudier davantage d'options pour
24 accroître l'efficacité de ces processus. Notant que les délais initiaux de la
25 Chambre n° IX établis à l'époque « a » déjà été dépassé, la Chambre considère que
26 rajouter six années et demie au délai aurait un impact conséquent sur le processus de
27 réparations pour ces victimes.

28 Donc, la Chambre souhaiterait envisager des mesures réalistes pour raccourcir le

1 temps proposé par le Greffe et réduire le nombre d'années nécessaire à ce processus
2 d'éligibilité, dans l'idée de... d'établir un délai raisonnable et réaliste.

3 La Chambre va désormais écouter les interventions de VPRS, du Fonds pour les
4 victimes, de l'OPCV et de PIOS. Et dans ce contexte, la Chambre note que, dans
5 l'ordonnance du 2 avril 2026, elle incluait une série de questions qu'elle considère
6 importantes avant de prendre une quelconque décision sur la question. Et la
7 Chambre attend des participants qu'ils se prononcent sur ces questions-là et/ou sur
8 toute autre question pertinente.

9 Je rappellerais à chacun que cette conférence de mise en état se concentre sur la
10 réception d'informations nouvelles et pratiques, des idées sur les modalités et sur les
11 délais pour que la Chambre puisse les prendre en compte, qui sont liées à la requête
12 qui lui a été faite. Cette Chambre donnera à chaque participant 10 à 15 minutes pour
13 qu'il formule leur présentation... présentation. Et la Chambre note qu'elle pourra, si
14 nécessaire, poser des questions.

15 Je donne, à présent, la parole au Greffe.

16 M. AMBACH (interprétation) : [09:39:43] Merci beaucoup, Madame la Présidente.

17 Et merci encore de nous donner la possibilité, à travers cette conférence de mise en
18 état, de... de... de poursuivre notre travail très productif auprès de la Chambre
19 depuis la requête du 30 octobre de... de l'an dernier d'extension des délais.

20 Pour gagner du temps, je vais me pencher sur les questions précises qui avaient été
21 posées par la Chambre à VPRS dans l'ordonnance, à commencer par les progrès
22 depuis notre écriture du 2 février 2026, et l'optimisation des processus que nous
23 avons entreprise.

24 Depuis trois mois, donc, ou depuis le mois dernier — pardon —, le VPRS a pu
25 accomplir ce qui était prévu. Ce qui est important ici, c'est que ce qui était prévu, les
26 améliorations prévues, anticipées, se sont, de fait, concrétisées. Et c'était pour nous
27 un facteur important. C'était très important d'atteindre cet objectif ; depuis février, ça
28 a été le cas.

1 Ceci étant dit — et c'est plus important —, nous avons pu entreprendre une
2 optimisation du processus d'identification des victimes, c'est-à-dire une capacité
3 mensuelle d'abord, et ça a un impact aussi sur les délais prévus, en particulier pour
4 l'identification des bénéficiaires sur le terrain et l'évaluation utile des dossiers.

5 Le VPRS a lancé un outil automatisé depuis sa plateforme de collection des données
6 sur le terrain en... et le siège... la base de données du siège. Ceci a permis
7 l'accélération du processus que nous avons envisagé et projeté en février, qui s'est
8 donc concrétisé, comme je le disais.

9 VPRS a également établi un outil de collection des données des victimes qui est
10 davantage en phase avec les capacités de migration de la CPI avec une plus grande
11 indépendance vis-à-vis de certains fournisseurs particuliers. C'est un outil qu'utilise
12 également le Fonds pour les victimes, pour son propre travail. Et donc, j'imagine
13 qu'il y aura davantage de synergie dans la facilité de transfert des données de VPRS
14 au Fonds ainsi qu'en matière de notification aux victimes, notification positive en
15 l'occurrence, de leur éligibilité. J'y reviendrai ultérieurement.

16 Je ne peux pas actuellement vous dire précisément l'efficacité gagnée, en termes de
17 temps, de l'usage de ces outils... de ces mêmes outils entre le Fonds et VPRS, mais il
18 est évident que la gestion des données et les... le... le système de notification des
19 décisions sera beaucoup plus souple et réduit d'autant... la marge d'erreur possible
20 dans l'interprétation des données.

21 Ensuite, nous avons recentré également le travail de nos... nos intermédiaires et nos
22 agents de terrain, géographique mais également en terme de fonctions, suite au
23 retour que nous avons eu quant à la localisation des différents groupes de victimes.
24 Ceci permet d'avoir davantage de demandes de victimes collectées par jour et sur le
25 terrain. Nous avançons également dans le nombre de candidatures, ce qui dépend
26 directement de la façon et la rapidité avec laquelle nous pouvons nous déployer sur
27 le terrain... nous redéployer sur le terrain, et combien de terrains nous pouvons... les
28 agents peuvent couvrir dans leurs activités. Nous allons continuer de nous

1 concentrer également sur les victimes des crimes thématiques dont nous avons
2 appris aujourd'hui qu'ils... qu'elles sont beaucoup plus difficiles à identifier que
3 d'autres victimes.

4 Ici, souligner deux points : d'abord dire que même un... un petit accroissement des
5 ressources aurait un impact. Si on peut avoir davantage d'agents sur le terrain, ça
6 ferait une différence parce qu'ils sont évidemment le bras... comment dire ... sur le
7 terrain du Greffe.

8 Ensuite, cet accroissement de... des... capacités peut nous permettre d'éviter
9 davantage de nuisance aux victimes et d'abus. On en parle avec nos collègues
10 d'OPCV, de PIOS et de... et du Fonds pour les victimes avec d'autres équipes
11 également de représentants des victimes au cours de la phase de la procédure
12 judiciaire.

13 Évidemment, des... des perturbations sur le terrain peut (*phon.*) avoir un effet
14 immédiat de ralentissement, et donc nous devons nous concentrer en particulier sur
15 nos capacités sur le terrain. Ceci s'étend, bien entendu, à la formation du personnel
16 en général, mais en particulier les intermédiaires et les huissiers, notamment sur les
17 outils utilisés — les outils électroniques dont je parlais tout à l'heure —, utilisés pour
18 collecter des données, et c'est le... la prochaine étape de l'optimisation du processus
19 dont je voulais parler.

20 Un accélérateur très important pour la collection de... de données pour VPRS depuis
21 l'été 2025, ce qu'on appelle également le formulaire de candidature des victimes, qui
22 désormais sont unifiées, nous en avons déjà parlé dans les écritures précédentes,
23 donc je ne vais pas... je ne vais pas y revenir. Pourtant, nous notons que, pendant la
24 phase initiale de cette procédure, le... le pourcentage de candidatures reçues et qui
25 devaient être revues était très élevé — 40 pour-cent. Ça, ça s'est amélioré depuis les
26 derniers mois, car nous avons été en mesure d'améliorer la... la capture initiale... la
27 qualité... la qualité de la capture initiale de candidatures, mais c'est un impact négatif
28 conséquent que celui qu'il a eu. Et il y a le risque également d'avoir un impact... que

1 ça ait un impact négatif sur le processus en général, en tout cas sur la durée du
2 processus, parce que, bien évidemment, ça suppose un échange constant ou
3 plusieurs échanges en... avec les victimes par rapport au dossier de candidature. Et
4 l'une des causes racines du dossier... de... de... du problème, c'est le manque de
5 personnel sur le terrain, et c'est pour cela que nous insistons en particulier sur une
6 formation supplémentaire pour accroître encore la qualité de la captation des
7 candidatures initiales, et réduire ainsi les efforts postérieurs pour que ces
8 candidatures soient en règle. Ça accélèrera l'ensemble de... du processus. Alors, c'est
9 un exercice en cours, et je ne peux pas encore chiffrer précisément le temps gagné
10 grâce à cela, à ce stade.

11 Autre mesure pour réduire les marges d'erreur dans la compression des données...
12 des... des formulaires, c'est la simplification des formulaires eux-mêmes. Nous nous
13 appuyons sur l'expérience des derniers mois. Nous avons identifié les questions qui
14 semaient une certaine confusion pour les agents ou les victimes au moment de
15 remplir les formulaires. Et donc, nous sommes en train de modifier ces formulaires,
16 les rendre plus clairs, et donc ainsi accroître nos possibilités de capter des
17 informations pertinentes et justes.

18 Bien, j'en viens, à présent, aux chiffres, délai réaliste et concret que vous sollicitez,
19 Madame la Présidente.

20 J'ai dit, tout à l'heure, quelque chose qui se trouvait déjà dans notre écriture de
21 février et que je réitère aujourd'hui. D'abord, pour l'identification des victimes à
22 encore atteindre, je crois qu'on peut dire de manière réaliste que nous atteindrons
23 une moyenne de 1 300 candidats par mois, ce qui nous mènerait à deux années et
24 trois mois de délai à partir de maintenant, ce qui correspond plus ou moins à ce que
25 nous disions déjà au mois de février dernier.

26 De fait, l'intégration des données des... des victimes pourrait s'accroître, mais j'ai
27 parlé de ce réalignement thématique et géographique de nos agents sur place, donc
28 ça peut contrebalancer. Voilà un petit peu. Grosso modo, c'est ce que je disais en

1 février.

2 Ensuite, en ce qui concerne l'évaluation juridique des formulaires des victimes, la
3 protection des personnes s'est améliorée de quelque mois depuis nos estimations
4 du 2 février ; on est là aux alentours de quatre ans au total. Pourquoi ? C'est... beh, je
5 l'ai dit, ces accélérations attendues, qualité des formulaires, outils informatiques qui
6 auront une incidence sur la vitesse d'analyse qui sera ici, donc au siège.

7 Troisième point, en ce qui concerne la notification, il me paraît difficile de fournir
8 une date précise de... de... de... de fin d'exercice, mais pour les bénéficiaires
9 fraîchement identifiés, la notification interviendra quelques mois après la fin
10 d'évaluation, puisque ce seront des victimes relativement faciles à... à atteindre,
11 puisque les données seront plus justes. Maintenant, pour beaucoup de victimes qui
12 ont participé au procès, le Greffe avec le Fonds pour les victimes ont éprouvé de
13 grandes difficultés à les atteindre pour leur... pour notification, peut-être en raison
14 des données de victimes ou de données de contact, on ne sait pas, dans les
15 formulaires correspondants où le fait que, dans le formulaire, il n'y ait eu qu'un
16 contact d'intermédiaire. Et donc, il fallait d'abord contacter l'intermédiaire, ensuite,
17 c'est à travers cet intermédiaire... atteindre la victime elle-même. C'est quelque chose
18 qui, si jamais on y arrivait, prendrait de toute manière beaucoup de temps.

19 Donc, au vu de cela, VPRS a proposé que la Chambre envisage comme date ultime
20 de processus... de procédure de... de... de... de légitimité, la... la... fin du processus
21 d'évaluation, c'est-à-dire les quatre années dont j'ai parlé toute à l'heure et pas la
22 bonne notification aux victimes comme date de référence. Savoir également que
23 pendant la phase de mise en œuvre de la réparation du... par le Fonds, qui,
24 naturellement, viendra après la... la... la limite de notification, ces tentatives de
25 notification pour les victimes qu'on n'a pas encore trouvées pourront se prolonger.
26 Et, ensuite, donc encore une fois, pour les victimes nouvellement identifiées,
27 quelques mois après la fin d'évaluation. Voilà.

28 Accélération : comment pouvons-nous accélérer la situation... enfin la... le... la

1 procédure, eu égard à la situation sur le terrain ? Je réponds à votre question.

2 Deux points sur ce... sur ce sujet.

3 D'abord, à propos de la coopération bien établie avec les autorités ougandaises dont
4 parlait la Chambre, eh bien, nous nous félicitons de la poursuite des efforts pour
5 s'assurer que tous les citoyens ont des cartes d'identité nationales, donc l'émission de
6 ces cartes, y compris dans les zones les plus reculées et rurales, sera extrêmement
7 utile pour nous, pour le Fonds également, pour faciliter les candidatures des
8 victimes. Et ensuite, en même... en même temps, s'assurer, bien entendu, de l'identité
9 de ces personnes.

10 Deuxième point et plus propre à la question de la stabilité, la question de sécurité
11 dans le pays, l'accès... et nos collègues en particulier de... de... de la Section
12 d'information publique doivent parcourir le Nord de l'Ouganda. Là, je crois que
13 notre coopération pourrait s'améliorer, pourrait s'accroître. On pourrait déployer
14 davantage d'efforts coordonnés, y compris en consultation avec nos collègues du
15 Fonds pour couvrir des lieux, des localités où résident des victimes candidates. Les
16 collègues PIOS se développent... se déploieraient d'abord avec des campagnes
17 d'information auprès des communautés sur toute la procédure *Ongwen*, et l'annonce
18 que les représentants VPRS arriveraient ultérieurement, peu de temps après, pour
19 aider les victimes à remplir leur dossier de candidature. Avoir ainsi, comment dire
20 une information disponible plus... plus vaste, plus complète. Nous avons une bonne
21 coopération aujourd'hui, mais nous pensons qu'on peut encore améliorer l'impact de
22 nos... de nos activités conjointes vu le temps qui nous reste encore long à travailler.

23 Après, développer aussi avec nos collègues du Fonds un mécanisme de retour
24 d'information pour s'assurer de... de... de l'intégrité du... du processus et identifier
25 d'éventuelles irrégularités. On est... On est en cours.

26 Bien. Enfin, suggestion supplémentaire pour améliorer la procédure telle que
27 sollicitée par la Chambre.

28 Trois points.

1 D'abord, nous parlons avec les collègues du Fonds pour les victimes, pour voir à
2 quelle... en quelle mesure la collection individualisée des... des données peut être
3 davantage réduite lorsque le Fonds ne... ne... ne... n'a pas besoin de ces informations.
4 On est en train d'en... de voir la chose ensemble et d'y travailler avec les données que
5 VPRS a... a... a recueillies sur le terrain. Bon, là, je vois franchement un... une
6 accélération potentielle du... du processus.

7 Ensuite, s'assurer que le régime actuel de notification des victimes VPRS suit. Puis
8 un deuxième contact par les membres du Fonds pour les futurs bénéficiaires un mois
9 plus tard nous paraît quelque peu redondant. VPRS suggère donc qu'il serait
10 peut-être plus utile de faire une notification des victimes éligibles, et dans un effort
11 conjoint, depuis les deux bureaux. La notification se ferait à travers une unique
12 communication aux victimes, suite au scénario établi par les collègues du Fonds
13 dans cet exercice et selon les délais qui correspondent au mieux à sa charge de
14 travail.

15 Ceci serait aidé par le fait que nous travaillions avec les mêmes outils... nous
16 travaillerons avec les mêmes outils, et donc nous avons un suivi plus efficace. Je
17 souligne pour... que... que les... le dialogue avec le Fonds sur ce sujet ne fait que
18 commencer.

19 Enfin, davantage d'optimisation du... du processus à travers les outils informatiques
20 depuis la collection des données sur le terrain jusqu'à le... jusqu'au transfert au
21 Fonds... aux collègues du Fonds. Là aussi, nous travaillons avec les collègues d'IMSS,
22 et nous essayons de trouver davantage de possibilités. Encore une fois, le dialogue
23 est en cours. Et sur ce, je m'en tiendrai-là, merci infiniment.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [09:56:10] Merci
25 beaucoup, Monsieur Ambach, pour ces présentations très concrètes.

26 Est-ce que la Chambre a des questions supplémentaires ? Je vois que non. Merci,
27 merci beaucoup.

28 Bien. Je donne la parole au Fonds fiduciaire pour les victimes.

1 M^{me} ECKELMANS (interprétation) : [09:56:34] Madame la Présidente, Honorables
2 juges, le Fonds au profit des victimes est reconnaissant de cette occasion qui lui est
3 donnée de s'adresser à la Chambre sur la manière de mieux optimiser le processus
4 d'admissibilité en l'espèce.

5 Je vais me focaliser sur les questions posées par la Chambre dans l'ordonnance
6 portant convocation d'une conférence de mise en état et je reste à la disposition de la
7 Chambre pour des questions supplémentaires.

8 Je commencerais par la première question soulevée par la Chambre, à savoir le
9 calendrier pour... est-ce que le calendrier d'admissibilité affecte la mise en œuvre des
10 réparations ou du programme de réparations ?

11 Madame la Présidente, le Fonds souligne d'emblée que le processus d'admissibilité
12 et le processus de mise en œuvre sont liés et sont interdépendants, intrinsèquement
13 liés. Mais s'agissant du calendrier, celui-ci est nettement distinct malgré les
14 chevauchements en l'espèce. Cette distinction n'est pas accessoire, elle repose sur la
15 conception des réparations elles-mêmes. Dès le départ, il y a eu des... des calendriers
16 distincts. La Chambre a fixé un calendrier pour le Greffe en n'imposant pas un temps
17 correspondant pour l'achèvement du... de la mise en œuvre du programme des ...
18 des réparations du Fonds, sous réserve de la disponibilité de montants importants.

19 Donc, si c'était une... une affaire mineure, oui, il y aurait des retards dans le fait de
20 retrouver les victimes, et ceci aura une incidence, un retard... occasionnera un retard
21 dans les... l'exécution des réparations. Mais nous avons ici une affaire volumineuse.

22 Donc s'agissant de la troisième question, la position du Fonds est ce... est que tant
23 qu'il y aura un nombre substantiel de victimes jugées admissibles, le temps
24 supplémentaire accordé à VPRS pour identifier ces personnes n'affectera pas
25 négativement l'efficacité des réparations.

26 Donc, de l'avis du Fonds, le taux auquel... le taux d'identification des victimes par
27 VPRS, s'agissant de leur admissibilité, et les projections d'admissibilité au cours des
28 mois prochains seront suffisantes pour lancer le programme d'exécution dès que

1 possible.

2 Comme pour les autres programmes, et conformément au principe de promptitude,
3 le Fonds a commencé à planifier, de manière progressive, à... à se mettre en rapport
4 avec les victimes déjà notifiées et qui ont le plus besoin de réparations. Et le Fonds a
5 adapté son programme à mesure que les victimes sont identifiées, photographiées et
6 que leur contact ou coordonnées sont ... sont transmis au Fonds.

7 Donc, s'agissant de l'admissibilité ou de la dépendance de ces deux processus, cela a
8 trait à la qualité du processus, et non pas à... à sa vitesse. Le Fonds estime que le
9 processus d'admissibilité est de qualité élevée et d'intégrité élevée. La crédibilité de
10 la Cour et du Fonds et, en définitive, la volonté des États et des donateurs privés à
11 contribuer dépend de l'assurance que les personnes qui reçoivent ces réparations
12 sont effectivement victimes des crimes dont la personne... dont l'accusé a été reconnu
13 coupable et uniquement ces crimes.

14 Donc, c'est dans ces circonstances complexes que la documentation fiable existe. Il
15 faudrait s'assurer que les victimes résident effectivement dans les communautés
16 touchées elles-mêmes, ce qui crée le risque de ne pas identifier les bonnes victimes.
17 Le risque est présent dans tous les programmes, mais plus la population de victimes
18 est importante, plus important est le risque, et plus important est l'impact financier
19 d'une mauvaise identification.

20 Donc, pour répondre à la première question, le Fonds travaille en collaboration avec
21 VPRS au cours des dernières années et continuera de le faire pour intégrer un
22 processus à la fois efficace, mais de qualité.

23 Le Fonds et VPRS ont convenu, lorsqu'ils ont déposé leurs observations en janvier,
24 ont convenu de mener des réflexions conjointes de manière systématique pour voir
25 dans quelle mesure le processus d'admissibilité peut être amélioré en s'inspirant des
26 leçons apprises dans les précédentes affaires. Ces discussions sont en cours et
27 nécessitent du temps. Il faudrait s'assurer des opérations quotidiennes dans
28 plusieurs situations et affaires. Il faudrait établir de nouveaux systèmes en faisant le

1 bilan, en tirant les leçons apprises et en intégrant les changements. Nous sommes
2 convaincus que le processus entraînera... entraînera des gains d'efficacité par
3 l'adoption d'autres approches.

4 Donc, les propositions mentionnées par les collègues de VPRS à la fin de... de leur
5 présentation sont que VPRS et le Fonds ont entamé les négociations, les discussions
6 très récemment. Donc je vais ici réagir à la suggestion de VPRS s'agissant de
7 l'efficacité du processus de notification.

8 Comme nous le savons, VPRS notifie à la fois les victimes admissibles et non
9 admissibles. Le processus d'admissibilité sur le plan administratif est finalisé, ceci
10 permet de transférer des informations structurées au Fonds, ce qui lui permet de
11 maintenir le contact avec les victimes tout au long du processus de mise en œuvre.

12 La notification des victimes dans l'affaire *Ongwen* a commencé à la fin de janvier
13 avec 600 victimes identifiées comme étant dans un besoin important. Le Fonds a
14 donc eu l'occasion d'évaluer en détail ces... ces demandes dès les premières semaines
15 de notification, et nous en sommes encore à un stade précoce. Et c'est pour cela qu'il
16 est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur la manière dont le processus peut
17 être affiné.

18 Le Fonds considère que... que l'un des développements majeurs à l'époque, comme
19 l'a dit notre collègue, c'est de passer vers un système... de transiter vers un système
20 de gestion des données adéquat.

21 VPRS et le Fonds agissent grâce à des partenaires pour mettre en œuvre une base de
22 données commune comme point de départ pour une innovation à venir. Pour être
23 pleinement opérationnel, le système devrait améliorer les échanges, améliorer la
24 convivialité et... et l'usage des données, assurer la systématité des... des données, à
25 la fois au niveau de l'admissibilité et de la mise en œuvre et du suivi. Ceci permettra
26 de faciliter la coopération avec le Fonds et les partenaires d'exécution, et réduira la
27 nécessité de fonds et de ressources supplémentaires devant être accordés à la phase
28 de mise en œuvre.

1 Donc, il y a ici une... un souci d'efficacité dans les questions que vous avez soulevées.
2 Dans ce sens, c'est déjà une... une innovation majeure pour répondre à la question de
3 la Chambre. Cette innovation créera également des gains d'efficience à la phase de
4 mise en œuvre.

5 Madame la Présidente, le Fonds soulignera également qu'il est non seulement
6 important d'identifier les bonnes victimes, mais également de toucher le plus grand
7 nombre de victimes admissibles que possible. Les victimes sont généralement très
8 vulnérables et ne se manifestent pas facilement. Donc pour répondre à la question 1,
9 de la part... sur la base de l'expérience du Fonds, il est nécessaire, pour les... les
10 victimes vulnérables et stigmatisées, que les programmes soient lancés, soient mis en
11 cours et que les personnes qui se trouvent dans des situations similaires puissent en
12 bénéficier et puissent se manifester.

13 Donc, la promptitude du processus administratif doit être souple, car si les délais
14 sont trop rigides, les victimes peuvent être exclues pour une ou une autre raison, ce
15 qui affectera les communautés touchées, la confiance dans le programme et la
16 crédibilité de la Cour. C'est également une autre question, un autre domaine où
17 l'admissibilité et la mise en œuvre sont étroitement liées. Même si les délais sont
18 fixés, il y aurait peut-être besoin de mettre en œuvre une phase résiduelle, car
19 certains témoins pourraient ne pas se manifester pour des circonstances
20 exceptionnelles, et ces victimes doivent pouvoir accéder au processus.

21 Donc, s'agissant de la mise en œuvre, pour répondre à votre quatrième question,
22 Madame la Présidence... Présidente, la... les... l'élaboration du programme dans
23 l'affaire *Ongwen* est bien en cours. Le Fonds continuera de fournir des informations
24 actualisées à la Chambre, à la population, aux victimes et au public, grâce à des... à
25 l'établissement des rapports réguliers. Aujourd'hui, les préconditions pour lancer le
26 programme sont en place. En juin 2024, le... le conseil de direction du Fonds a appelé
27 à des contributions volontaires à hauteur de 5 millions. En 2025, le Fonds a reçu des
28 contributions à but déterminé pour financer le programme Ongwen de la Finlande,

1 pour une... d'une valeur de 100 000 euros. En 2025, le conseil a alloué au
2 total 900 000 euros à la présente affaire.

3 De plus, la campagne 2020 de l'OPCV a avalisé... et avalisée par le conseil des
4 directeurs, le conseil d'administration du Fonds, a généré 80 000 euros en
5 contribution issus de donateurs privés. C'est... C'est une évolution sans précédent
6 pour le Fonds, une... un volume considérable de ces fonds ont été consacrés... a été
7 consacré à l'affaire *Ongwen*. Le Fonds souligne que ceci prouve un soutien à la justice
8 réparatrice. D'autres méthodes de mobilisation sont en cours. L'appui politique est
9 croissant. La situation financière dictera le rythme de collecte des fonds.

10 Parallèlement à la mobilisation de fonds, le Fonds a pris des mesures pour répondre
11 au... à l'approche centrée sur les victimes. Le Fonds a appris que les réparations ne
12 peuvent avoir un effet sur les victimes elles-mêmes que si le processus est réactif et
13 significatif. Et ceci se reflète dans les montants approuvés.

14 Je pourrais, Madame la Présidente, dépasser le temps imparti et j'aurais besoin de
15 quelques minutes supplémentaires pour conclure.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:09:13] Allez-y.

17 M^{me} ECKELMANS (interprétation) : [10:09:15] Le Fonds a facilité l'établissement d'un
18 comité participatif dans les quatre lieux identifiés, dans les... les communautés où
19 résident les anciens enfants soldats et les victimes de violences sexuelles et sexistes.
20 Ces comités sont mis en place depuis mars-avril 2025. Ils permettront d'avoir des
21 canaux de communication à deux voies entre la Cour et les victimes sur le terrain.
22 Ceci signifie que le premier degré de ressources est à présent réalisé. Le Fonds doit
23 passer de la planification à des mesures opérationnelles concrètes grâce à... à des
24 mécanismes de participation qui fournissent une plate-forme pour un engagement
25 continu et un ajustement du programme.

26 En conclusion, le Fonds est reconnaissant pour les explications fournies par VPRS et
27 les estimations fournies. Vu que le processus d'admissibilité est un processus
28 distinct, le Fonds ne va pas se focaliser sur la durée de... de ce calendrier. Le Fonds

1 voudrait tout simplement que ces délais soient souples pour que toutes les victimes,
2 notamment les plus vulnérables, soient prises en compte.

3 Les délais sont importants, car ils nécessitent des processus administratifs qui
4 fonctionnent, qui soient mis en place et que cela ne soit pas au prix de la qualité de
5 l'intégrité, vu que l'issue du processus d'admissibilité pourrait avoir des
6 conséquences à long terme sur la Cour et le système de justice réparatrice.

7 Pour conclure, le Fonds se dit confiante... confiant que les réparations peuvent
8 maintenant passer de la phase de planification à la mise en œuvre, pendant que le
9 travail d'admissibilité se poursuit parallèlement.

10 Merci, Madame la Présidente.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:11:13] Merci pour
12 vos observations.

13 Mes collègues ont-ils des observations, des questions ? Madame la juge Prost.

14 M^{me} LA JUGE PROST (interprétation) : [10:11:22] Merci. Merci, Madame, pour vos
15 observations.

16 J'aimerais éclaircir un point. La Chambre essaie toujours de trouver s'il y a des
17 domaines où il y a des doublons. J'aimerais vous poser une question sur la
18 notification de VPRS suivie par ce que vous avez appelé « le premier contact ».
19 Monsieur Ambach a parlé de notification du Fonds au profit des victimes. Je
20 comprends que les victimes doivent être notifiées de l'issue du processus.

21 J'aimerais mieux comprendre. Lorsque vous parlez du premier contact avec le Fonds
22 au profit des victimes, bien sûr le front... le Fonds doit entamer ce processus de mise
23 en œuvre avec les victimes, et prendra l'attache des victimes en temps opportun.
24 Mais ce premier contact, s'agit-il de la deuxième notification que fait le Fonds ou le
25 but est-il d'engager le processus en fournissant des informations supplémentaires ?
26 J'aimerais juste comprendre ce que cela implique pour le Fonds.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:12:39] Merci.

28 Juge Guillou*, est-ce que vous avez... Le juge Guillou, est-ce que vous avez des

1 questions ?

2 M. LE JUGE GUILLOU (interprétation) : [10:12:46] Merci, Madame la Présidente.

3 Je voudrais rebondir sur cette question de notification. Si on doit rationaliser le
4 processus, on pourrait avoir, pendant la première année, les... les deux agences qui
5 pourraient apporter cette notification. Quelles en seront les bénéficiaires ? Est-ce que
6 ce serait VPRS ? Et les premiers contacts... est-ce que les premiers contacts seront
7 notifiés par le Fonds, et cela permettrait de gagner le temps pour VPRS, afin
8 d'accélérer le processus d'identification ?

9 Donc, je m'intéresse à la seconde option, car nous voulons raccourcir le processus ou
10 le calendrier d'identification. Donc, si nous avons un système informatique commun,
11 qui est une grande... ce qui est une grande évolution, au lieu que ce soit VPRS qui
12 assume la charge de déposer les notifications, alors ce serait peut-être plus efficace si
13 le Fonds au profit des victimes serait immédiatement responsable de cette
14 procédure. Merci.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:14:01] Merci,
16 Monsieur le juge.

17 Madame Eckelmans*, vous avez la parole.

18 M^{me} ECKELMANS (interprétation) : [10:14:06] Merci pour vos questions sur le... la
19 notification. Nous avons clairement dit dans nos observations que nous avons cette
20 proposition qui a été faite récemment, et nous n'avons pas encore eu le temps de
21 l'examiner. Nous sommes encore au premier stade de la notification et du processus
22 des premiers contacts. Donc, dans une perspective... dans la perspective de rappel de
23 la... de la procédure, la notification se conclut, dans notre compréhension du
24 processus d'admissibilité, dans le cadre de la pleine responsabilité du VPRS. VPRS
25 est chargé d'identifier les victimes et finalise le processus en cas de détermination
26 négative. Donc, ce processus... dans ce processus de notification des victimes, il y a
27 un... un bon élément impliqué, il y a également le fait que OPCV est chargé de
28 soutenir, d'appuyer les personnes jugées non-admissibles dans le cadre d'un

1 processus d'examen. Donc, nous sommes dans un processus d'admissibilité sur le
2 plan administratif qui relève pleinement de VPRS et non du Fonds. Dans ce sens, la
3 notification est la dernière étape de ce processus. Est-ce que cela doit faire partie du
4 calendrier ? C'est tout une autre question.

5 Du point de vue du Fonds au profit des victimes, nous sommes en... en cours... nous
6 sommes en train de déterminer les questions découlant de la notification par VPRS
7 et nos premiers contacts. Il semble que nous avons des questions redondantes, mais
8 nous devons encore les... les examiner. Nos collègues de VPRS ont dit que nous
9 avons des intermédiaires avec lesquels nous devons traiter. Ils doivent nous
10 contacter. Mais nous n'avons pas encore toutes les coordonnées des victimes
11 individuelles, mais nous avons un certain nombre d'intermédiaires. Il y a des
12 questions que nous devons régler au préalable.

13 La question du premier contact pour le Fonds est importante tout au long de la mise
14 en œuvre, car nous savons que la mise en œuvre prend du temps. Certaines victimes
15 ne sont pas dans un besoin urgent et ne relèvent pas des différentes catégories de
16 priorisation. Donc, il faudrait établir le contact avec les victimes, s'assurer qu'elles
17 sont... qu'elles sont sur le terrain, et que le Fonds peut avoir accès à ces victimes.

18 Donc, parfois les victimes changent de lieu. Il nous faudra beaucoup d'années pour
19 que le Fonds puisse collecter les 52 400 000 d'euros, à raison de 750 euros pour
20 chaque victime. Donc, nous sommes en train de créer cette base de données sur la
21 base des informations fiables venant de VPRS. Donc, nous aurons besoin d'un
22 calendrier mensuel, et nous pensons que nous pourrions mieux informer la Chambre
23 lorsque nous pourrions accéder aux victimes.

24 Donc, c'est une question concrète. Nous pensons que la notification fait partie de la
25 mission du VPRS visant à finaliser le processus d'admissibilité sur le plan
26 administratif. Et ce qui permettra au Fonds de pouvoir se mettre en rapport avec les
27 victimes. Donc, la localisation des victimes, leur... leur contact a toujours été une
28 question sur laquelle nous travaillons. Nous l'avons vu dans les affaires *Lubanga* et

1 *Ntaganda*. Donc, les victimes qui ont été versées au dossier, qui sont représentées par
2 des représentants légaux, n'ont pas toujours pu être localisées dans l'affaire *Lubanga*.
3 Donc, nous avons investi beaucoup d'argent, beaucoup de ressources pour retrouver
4 ces victimes. Donc, dans ce sens, c'est VPRS qui détermine leur admissibilité, c'est
5 eux qui sauront si les victimes existent, car c'est à eux de prendre la décision sur
6 l'admissibilité. Quant au Fonds, nous, nous nous appuyons sur ces informations,
7 nous comptons sur nos ressources et sur nos efforts pour l'exécution du programme
8 des réparations.

9 Merci.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:19:09] Merci. Y
11 a-t-il des questions de suivi ? Oui, Madame la juge Prost.

12 M^{me} LA JUGE PROST (interprétation) : [10:19:20] Merci. Je voulais simplement dire
13 que j'aimerais avoir l'avis de VPRS sur cet échange et sur les points importants
14 soulevés.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:19:33] Juge
16 Guillou ?

17 M. LE JUGE GUILLOU (interprétation) : [10:19:34] Oui, j'aimerais également
18 entendre VPRS. Mais je ne comprends pas très bien pourquoi, vu le rôle de
19 notification au Fonds... est-ce que ce rôle de notification changerait quoi que ce soit
20 dans l'identification des victimes ?

21 La notification est un processus administratif. VPRS recueille l'information dans la
22 base de données puis le Fonds effectue la notification. Donc, je ne sais pas en quoi
23 est-ce que cela prive le Fonds de moyens, car la localisation des personnes est
24 différente. Si nous avons une base de données et qui permettrait de rationaliser la
25 procédure, alors retrouver les témoins permettrait d'engranger des... des efficacités.
26 Donc, je ne comprends pas... je ne suis pas convaincu de la raison invoquée pour la
27 notification suivie des premiers contacts. Donc, je pense que cela complique toute la
28 procédure pour les victimes.

1 Je pense que vous avez eu un argument pertinent, à savoir que lorsque nous avons
2 une détermination négative... une notification négative, pour moi, c'est VPRS qui
3 devrait s'en occuper, car il n'y a aucune raison que cette notification atteigne le
4 Fonds.

5 Est-ce qu'on pourrait avoir un accord dans lequel VPRS sera chargé d'apporter des
6 notifications négatives aux demandeurs, et si c'est une notification positive, ce serait
7 le VPRS ? Est-ce qu'on pourrait avoir un système automatique... un système
8 informatique commun qui nous permette d'avoir des gains de productivité et qui
9 nous donne... qui nous permette d'accomplir des progrès sur des mois ? Car nous...
10 nous craignons que les réparations pour les victimes n'interviennent trop
11 tardivement.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:21:40] Merci, juge
13 Guillou.

14 Je passe la parole à M. Ambach pour des réactions.

15 M. AMBACH (interprétation) : [10:21:49] Merci, Madame la Présidente.

16 Je commencerais par le dernier point soulevé par le juge Guillou, à savoir
17 l'évaluation négative. Elle relève de VPRS, et ce, pour les raisons que vous avez
18 mentionnées, cela fait du sens. Le VPRS est l'interlocuteur final par rapport aux
19 victimes pertinentes. Et il y a donc cet appel d'aller dans le sens de l'ordonnance de
20 la Chambre pour une évaluation positive. Je pense que l'interlocuteur futur des
21 victimes devrait être le Fonds/les partenaires d'exécution, et non seulement le Greffe,
22 et ceci pour éviter des... les confusions, comme l'a relevé le juge Guillou.

23 La notification est de toute évidence un facteur chronophage car, objectivement
24 parlant, les ressources dont nous disposons sur le terrain pour mener les activités
25 sont de toute évidence bloquées lorsqu'elles doivent faire des notifications à partir
26 d'autres tâches qui pourraient toucher à l'identification. Donc, c'est tout simplement
27 un exercice numérique.

28 Donc, dans l'ordonnance de réparations de 2024, le processus d'admissibilité, et tel

1 que décrit par la Chambre, contient cet élément de notification. Donc cet élément
2 intervient dans la discussion tardivement, ultérieurement. Et je pense que la manière
3 la plus sensée de traiter cette question, c'est en mobilisant des ressources, en allouant
4 des ressources de la manière la plus logique. C'est ainsi que nous avons travaillé
5 avec le Fonds et avec les partenaires. Donc, c'est là l'essence de notre raisonnement.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:24:08] Merci.

7 Madame, vous voulez réagir ou est-ce que nous pouvons avancer ?

8 M^{me} ECKELMANS (interprétation) : [10:24:13] En réponse à nos collègues de VPRS,
9 j'aimerais dire que la notification fait partie de la conception même du programme
10 dès le départ. C'était très clair dans l'ordonnance *Ongwen*, et non pas dans
11 l'ordonnance *Ntaganda*, que VPRS ferait la notification, ensuite la Chambre ou le
12 Fonds pourraient contacter les victimes en l'espace de 30 jours pour expliquer ce qui
13 se passe, expliquer le processus, expliquer la situation.

14 En l'état actuel, donc c'est un long processus, nous avons des comités de victimes qui
15 ont été mis en place afin de véhiculer ces messages, communiquer sur le délai
16 imparti pour l'exécution des réparations. Donc, la communauté fait preuve de... de
17 beaucoup de compréhension, à notre sens. Donc, voilà ce que je peux dire en
18 réaction à votre suggestion.

19 J'aimerais souligner également que la notification ne peut se faire qu'à partir de
20 janvier. Ce n'est qu'à ce moment-là que le Fonds pourrait, en principe, démarrer la
21 phase de mise en œuvre.

22 Pour ce processus de notification, nous avons deux catégories de victimes. Nous
23 avons les catégories de victimes non identifiées par VPRS, c'est une catégorie de
24 victimes plus difficile, car VPRS hérite du processus d'identification, émanant des
25 représentants légaux ; ensuite, nous avons les victimes qui... que VPRS identifie
26 elle-même, VPRS contacte ces victimes et ils ont à présent des formulaires des foyers,
27 donc, ils... ils doivent contacter ces victimes.

28 Pour le Fonds, il est important que VPRS examine le fonctionnement de leur

1 système, voie comment ce système fonctionne, et ultérieurement, puisse notifier les
2 victimes. Nous voyons que les victimes existent, les victimes sont en vie, donc, il y a
3 un certain nombre de... de cas de victimes décédées, et encore pour les premiers
4 contacts, les premiers contacts doivent être notifiés. Il faudrait voir comment
5 fonctionne le système. Le Fonds est prêt à discuter pour voir comment améliorer
6 l'identification des victimes par VPRS. Donc, nous faisons respectueusement valoir
7 que la question puisse être réexaminée lorsque nous aurons un meilleur éclairage de
8 l'état de la notification dans ce... dans ce cas concret. Merci.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:27:39] Merci pour
10 vos arguments, vos observations qui ont été fort utiles pour la Chambre et qui nous
11 aideront dans nos délibérations. Entre-temps, je vous encourage à poursuivre les
12 discussions engagées, et je réitère que le processus vise à réduire au possible le
13 temps en prenant en compte tous les facteurs énumérés, et je vous remercie pour vos
14 observations. S'il n'y a plus des... de question de la part des juges, je passe la parole
15 au... à l'OPCV.

16 M^e BEDOUCHA (interprétation) : [10:28:21] Merci beaucoup, Madame la Présidente,
17 Madame, Monsieur le juge.

18 Le Bureau fera de brèves remarques sur les observations entendues de nos... nos
19 collègues du Greffe et du Fonds. Mais avant cela, nous souhaitons informer la
20 Chambre qu'au cours du dernier mois, des victimes ont exprimé leurs inquiétudes
21 par rapport, d'abord, au processus d'éligibilité en général et, d'un autre côté, sur ce
22 qu'il semblerait être une lecture restrictive de l'ordonnance en réparation sur les
23 crimes thématiques. Nous avons soulevé les questions avec nos collègues du VPRS
24 et nous espérons pouvoir trouver des solutions conjoints... conjointes à cela, mais
25 nous souhaitons vous en informer parce qu'il se pourrait que nous finissions par
26 vous saisir si certains sujets demeurent irrésolus.

27 Pour en revenir au sujet de cette audience, comme vous le savez, l'ordonnance en
28 réparation a été émise le 28 février 2024. Deux ans et deux mois après, non seulement

1 la mise en œuvre n'a pas commencé, mais nous faisons face à de sérieux retards dans
2 l'identification de bénéficiaires potentiels. Comme chacun dans ce prétoire imaginera
3 facilement, le temps qui passe ne fait qu'aggraver les souffrances des victimes.
4 Beaucoup d'entre elles sont mortes, beaucoup d'entre elles continuent de décéder
5 alors même que nous parlons sans perspective aucune de recevoir des réparations et
6 avec le seul espoir que, peut-être, leur famille recevront des réparations pour les
7 nuisances subies.

8 Nous avons entendu les interventions de nos collègues du Greffe et du Fonds, et
9 nous comprenons bien les défis opérationnels qui se posent. Pourtant, ces
10 inquiétudes, ces préoccupations ne sauraient éclipser la question centrale devant
11 cette Chambre, c'est une question de droit des victimes et non pas les opportunités
12 logistiques qui doivent guider les orientations de la Chambre. Les victimes et leur
13 participation, leur accès à des réparations censées sont vraiment l'objet même
14 d'existence de cette institution. Au moins de décembre 2025, 21 mois après
15 l'ordonnance en réparation, à peine cinq pour-cent du total estimé des bénéficiaires
16 avait été identifié, et un pourcentage encore inférieur avait été modifié... notifié de
17 l'issue de leur dossier. Aujourd'hui, la situation n'a pratiquement pas changé. Nous
18 comprenons et prenons note des efforts entrepris pour améliorer l'efficacité et... et
19 accélérer le processus.

20 En ce qui concerne la question des notifications, j'aimerais à ce stade formuler deux
21 observations. D'abord, dire que de notre côté, les victimes participantes... nous
22 avons... nous avons partagé les données et les coordonnées. En ce qui concerne
23 l'organe en charge de la notification, nous ne nous opposerons certainement pas en
24 cas d'accord approuvé par la Chambre elle-même, pourtant, nous mettons en garde
25 contre l'adoption d'un système qui voudrait que les victimes seraient approchées à
26 travers un processus qui rappelle leur histoire dramatique, qui est différent dans le
27 temps, très différent du moment de la notification de l'issue de cette candidature, de
28 ces dossiers. Le rythme des progrès est bien inférieur à ce qui avait été prévu. Ces

1 avancées ont été exceptionnellement lentes, bien plus lentes que ce qu'attendaient les
2 victimes et bien plus lentes que ce que la nature collective des réparations aurait dû
3 permettre. Le défi est connu, nous le savons dès le début, et la Chambre elle-même
4 l'a souligné dans son ordonnance appelant à cette... à cette audience.

5 La situation en République de... de l'Ouganda est relativement stable. Au nord de
6 l'Ouganda, par exemple, et en particulier dans les lieux où les réparations doivent
7 être mises en œuvre, la situation est stable, et les communautés de victimes sont
8 relativement faciles d'accès. Ça a été aussi facilité encore davantage par les activités
9 récentes dans l'affaire *Kony* avec le développement des Sections PIOS, bien... dans la
10 région.

11 Mesdames, Monsieur le juge, nous souhaitons souligner un point central : les
12 réparations octroyées dans cette affaire sont par nature collectives, et comme nous
13 l'expliquions dans notre écriture de novembre 2025, ce choix revêt des conséquences
14 pratiques, c'est-à-dire qu'il n'y a pas besoin d'évaluation d'éligibilité complexe ou
15 individualisée, et c'est essentiel. Le processus d'éligibilité, en cas de mesures
16 collectives peut et doit être simplifié. À l'inverse des rétributions individuelles, les
17 (*inaudible*) collectives ne sont pas tenues à des règles procédurales rigides. Le cadre
18 de la Cour permet et même attend une approche efficace, pragmatique souple. Selon
19 nous, cette souplesse n'a pas encore été pleinement utilisée.

20 Renforcer les mécanismes d'identification sur le terrain et s'assurer que les points
21 focaux, les référents sont correctement formés pour n'intégrer que ceux qui
22 répondent aux critères, réduirait significativement les réexamens nécessaires, et... et
23 nous avons noté certains progrès en la matière, mais nous pensons que nous devons
24 poursuivre sur cette voie de manière encore plus rapide. Ce n'est pas une
25 amélioration optionnelle ou marginale, c'est essentiel si nous souhaitons que ce
26 processus avance à un rythme qui corresponde au droit des victimes et à l'objet de
27 cette procédure en réparation.

28 Pour en revenir à l'extension de délais sollicités, les victimes ont exprimé une

1 opposition claire et persistante à... à cette prolongation des délais. Et ce n'est pas
2 neutre. Ces délais supplémentaires ont des conséquences considérables, concrètes :
3 chaque jour qui passe accroît leurs souffrances, érode leur confiance dans le
4 processus général et mine l'objet même de cette phase, à savoir la restauration de
5 leur dignité. C'est des raisons pour lesquelles, lorsque... si les victimes acceptent un
6 délai supplémentaire nécessaire, cette extension de délai ne peut pas être sans fin ou
7 abusive.

8 Nous pensons — et nous l'avons écrit en novembre 2025 — qu'un délai maximal...
9 d'un an supplémentaire était justifié en les circonstances. Quatre mois ont déjà passé,
10 et donc, nous répétons que 12 mois est, selon nous, le maximum autorisable absolu.
11 Au-delà de cela, ce serait incompatible avec les droits et les attentes légitimes des
12 victimes.

13 Quoi qu'il en soit, ces délais supplémentaires octroyés devraient être les derniers.
14 Comme la Chambre l'a décidé récemment dans l'affaire *Ntaganda*, les victimes
15 demandent respectueusement que tout délai supplémentaire octroyé ne commence à
16 courir qu'à partir du 2 mars 2026, c'est-à-dire la fin du processus d'éligibilité. Dans
17 l'affaire *Ntaganda*, les victimes ont également demandé à la Chambre d'ordonner que
18 si un bénéficiaire potentiel devait se présenter après cette limite des 12 mois de délai
19 pour le processus d'identification proactive, leur demande soit évaluée au cas par cas
20 jusqu'à la fin de l'ensemble du processus d'évaluation et de notification. C'est une
21 mesure essentielle pour s'assurer qu'aucune victime éligible ne serait exclue
22 uniquement du fait de circonstances qui dépassent leur contrôle.

23 Enfin, nous pensons que tout délai supplémentaire doit être suivi de près, et nous
24 demandons à être informés régulièrement des évolutions pour que les progrès
25 puissent être évalués de manière censée, de manière réelle, et que tout problème
26 potentiel puisse être abordé en temps utile. Toutes ensemble, ces mesures, la limite
27 de 12 mois et s'assurer que ça court à partir du délai du 2 mars 2026, apporter une
28 évaluation au cas par cas de tout bénéficiaire potentiel tardif et maintenir un contrôle

1 régulier, toutes ensemble, donc, ces mesures préservaient les droits et les attentes des
2 victimes. Elles sont raisonnables, cohérentes avec l'approche de la Chambre dans
3 l'affaire *Ntaganda* et nécessaires pour s'assurer que cette phase avance avec l'urgence
4 et le sérieux qu'elle exige. Merci.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:37:59] Merci
6 beaucoup. Sachez que la Chambre a bien conscience des droits des victimes, et c'est
7 l'une des raisons pour lesquelles nous avons organisé cette conférence de mise en
8 état.

9 Est-ce que mes collègues ont des questions ? Je vois que non. Eh bien, merci
10 beaucoup, Madame Bedoucha.

11 E je donne la parole à la Section d'information publique et de communication, PIOS.

12 M. HELLMAN (interprétation) : [10:38:28] Madame la Présidente, Madame,
13 Monsieur les juges, merci de donner à notre Section la possibilité de participer à cette
14 audience.

15 Conformément à l'ordonnance en réparation et les instructions relevées, PIOS a
16 développé au cours des deux dernières années une campagne de communication
17 suite à des consultations exhaustives avec le Fonds et VPRS, et d'autres, qui nous
18 permet de... de livrer des messages ciblés et... et conscients des besoins des victimes.
19 Puisque la... Depuis la... l'ordonnance en réparation, le personnel de PIOS, basé en
20 Ouganda, a mené des centaines de réunions en tête-à-tête et beaucoup de réunions
21 publiques dans le nord de l'Ouganda, entreprenant ainsi une communication avec
22 les communautés affectées, les leaders des communautés et les parties prenantes. Les
23 médias de masse constituent également un élément important de cette campagne de
24 communication, des dizaines d'heures de programmes dans les radios
25 communautaires. Et nos personnels ont participé à plus de 50 émissions en direct à
26 la radio. Les messages transférés par l'équipe PIOS en Ouganda sont coordonnés en
27 permanence avec ceux du Fonds pour les victimes et VPRS, et ça va évidemment
28 dans l'autre sens aussi, à travers un système de retro-alimentation... de... de

1 rétro-communication qui nous permet de transmettre les inquiétudes exprimées par
2 les victimes et les communautés au VPRS et au Fonds sans retard.

3 PIOS, Mesdames, Monsieur le juge, est durablement engagé pour ses opérations de
4 communication en Ouganda à l'avenir, et étudie de près les façons de développer
5 encore davantage la coopération et la coordination déjà excellente que nous avons
6 avec les entités présentes sur place, afin de soutenir au maximum les processus
7 d'éligibilité administrative et accélérer... et les accélérer lorsque cela est possible.

8 En termes concrets, cette coordination pourrait s'améliorer, par exemple, en
9 accroissant la fréquence des sessions planifiées conjointement avec PIOS, VPRS et le
10 Fonds pour les victimes. Nous sommes également disposés à travailler encore plus
11 étroitement pour ajuster nos messages publics, pour accroître la clarté et la
12 pertinence des informations diffusées auprès des communautés affectées concernées
13 par les processus d'éligibilité et de réparations en général.

14 PIOS peut également envisager d'étudier une utilisation plus vaste de moyens de
15 communication grand public comme la radio, par exemple, pour atteindre d'un coup
16 des groupes plus nombreux de personnes.

17 En ce qui concerne les propositions de VPRS d'accroissement des... de la
18 coordination entre nous et en ce qui concerne le... le... le timing pour atteindre les
19 communautés spécifiques dans les endroits particuliers, par exemple le
20 séquencement resserré, eh bien, nous nous félicitons de... de ces propositions, et
21 nous serions heureux d'entreprendre des... un dialogue encore plus avancé avec
22 VPRS sur la question, et très prochainement, pour essayer d'identifier les meilleures
23 manières pour maximiser l'impact de nos activités.

24 Madame la Présidente, Madame, Monsieur le juge, pour finir, et sur la base des
25 interactions de PIOS avec les communautés affectées, je peux vous dire que le délai
26 initial de deux années pour l'identification des bénéficiaires depuis l'ordonnance de
27 réparations a suscité un grand... une grande anxiété et préoccupation au sein des
28 communautés affectées, ce sentiment d'urgence d'être enregistré et la crainte des

1 gens d'être laissés de côté. Donc, à l'avenir, PIOS, évidemment, se félicitera de la
2 capacité de communiquer davantage d'informations... de nouvelles informations
3 avec des délais révisés qui donneront cette tranquillité et rassureront les
4 communautés en leur disant qu'elles ne seront pas exclues pour des raisons
5 étrangères à leur capacité.

6 Merci beaucoup pour votre attention.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE FLORES LIERA (interprétation) : [10:42:46] Merci
8 beaucoup, Monsieur Hellman, pour votre intervention.

9 Y a-t-il des questions de la Chambre ?

10 Non, non.

11 Bon, merci beaucoup.

12 Parties et participants souhaitent-ils soulever d'autres points ?

13 Je vois que ce n'est pas le cas.

14 Je crois donc que c'est la fin de notre conférence de mise en état. Ça a été
15 particulièrement utile d'entendre vos points de vue respectifs. Et nous... nous vous
16 encourageons à poursuivre votre travail conjoint, parce que nous voyons qu'il y a
17 plusieurs mesures qui peuvent être prises.

18 Nous avons, à présent, l'ensemble des éléments dont la Chambre a besoin pour
19 délibérer et pour rendre une décision sur le sujet en temps utile.

20 Je remercie l'ensemble des participants, greffier d'audience, huissier d'audience,
21 officiers de sécurité, toutes les équipes, ainsi que les interprètes et les sténotypistes.

22 L'audience est levée.

23 Merci. Bonne journée.

24 M. L'HUISSIER : [10:43:52] Veuillez vous lever.

25 (*L'audience est levée à 10 h 43*)